

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juin 2019**

Date de convocation 14 juin 2019

Date d'affichage 17 juin 2019

Suite à la réunion du conseil municipal du 14 juin 2019 qui n'a pas pu siéger faute de quorum

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 21 juin 2019, à 20 heures 15,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Christine GAUCHER, Aziz AMANAR, Alain MALLET, Jean François BAILLY Adjointes au Maire, Catherine TAMPERE, Laurence MAUGERY, Roselyne LENTE, Benjamin PIRES, Jean Claude BARBERY, Farid BACHIR, conseillers municipaux.

Etait absente excusée : Danielle DENIS

Etaient absents : Ophélie VAN ELSUWE-DEHEMCHI, Corinne LOTH, Marie GAUTHIER, Julien VIGNOULLE, Gaëlle VERITE, Yves DORION, Béatrice LEFEVRE, Philippe BURNER, Christian HUGONET, Pierre DOISE, Sabrina MOULIOM.

Monsieur le Maire ouvre à la séance à 20 h 15

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers présents.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2019 est approuvé :

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
Pour :	11

Benjamin PIRES est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1/ CREATION DE POSTES

Dans le cadre du remplacement des agents qui vont faire valoir leurs droits à la retraite, il convient de créer des postes qui correspondent aux grades des personnes recrutées.

Dans un second temps je vous proposerai de supprimer les postes des agents qui ne feront plus partie des effectifs.

Le Maire propose de créer :

Un poste de technicien territorial

Deux postes d'adjoints techniques territoriaux.

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	11

2/ TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE

Vu l'article L2223-15 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de définir le tarif et la durée des concessions funéraires de la commune.

Le Maire propose de fixer les tarifs de la manière suivante :

Concession pour une durée de 30 ans : 200 euros

Cavurne pour une durée de 30 ans : 100 euros (la dimension extérieure sera de 0.80 m par 0.80 m)

Case dans le colombarium :

1 urne	15 ans	75 euros
	30 ans	150 euros
2 urnes	15 ans	150 euros
	30 ans	300 euros
3 urnes	15 ans	220 euros
	30 ans	440 euros

L'ensemble de ces sommes sera affecté au budget du CCAS.

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	11

3/COMPETENCE NOUVELLE CCLVD

Par délibération du 17 septembre 2018, le Conseil communautaire décidait de valider le principe de la construction et de la gestion d'une Maison de santé sur le territoire de la commune de Liancourt. Cette décision est née de la volonté d'apporter une réponse médicale à la population de notre territoire afin de pallier le déficit de l'offre médicale, de formaliser la coordination des professionnels de santé, de fluidifier le parcours de soin du patient, d'améliorer l'accès aux soins et la prise en charge de la population tout en essayant de rendre attractif notre territoire et donc de susciter l'installation de nouveaux praticiens.

Or, lors d'un entretien en date du 18 octobre 2018, à la sous-préfecture de Clermont avec Madame la sous-préfète et ses services, il s'est avéré que la communauté de commune ne pouvait exercer cette compétences qu'au seul regard de l'angle « développement économique ».

Aussi, les services de l'Etat préconisent de prendre une compétence facultative pour l'exercice de cette compétence.

Face à la thématique récurrente de la médecine de ville et le départ non remplacé des médecins (de 14 à 4 en quelques années sur le territoire), la présence, le maintien et l'attractivité pour une offre médicale devient un enjeu majeur du territoire que les communes à elles seules n'arriveront pas à endiguer. C'est pourquoi, il est proposé de traiter cette problématique à l'échelle intercommunale.

La construction d'une maison de santé prévue sur le territoire de la commune de Liancourt sera une première étape vers le déploiement, l'organisation et le maillage d'un réseau d'une offre de soins sur l'ensemble du territoire entre les professionnels de santé. Il s'agira également de décliner un projet de santé sur le liancourtois en lien avec l'ARS.

Il appartiendra aux professionnels de définir les modalités de coopération en matière d'offre de soins pour répondre aux besoins identifiés. La Communauté de communes pourra intervenir sur certains moyens d'accompagnement.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir prendre la compétence santé au sein de l'intercommunalité afin de pallier le déficit de l'offre médicale, de formaliser la coordination des professionnels de santé, de fluidifier le parcours de soin du patient, d'améliorer l'accès aux soins et la prise en charge de la population tout en essayant de rendre attractif notre territoire et donc de susciter l'installation de nouveaux praticiens, de prendre cette compétence à l'échelle des projets intercommunaux, de bien vouloir que les Conseils municipaux délibèrent en ce sens, dans un délai de trois mois, pour le transfert de la compétence.

Le Maire propose suite à la délibération du conseil communautaire du 13 mai 2019 qui a acté la prise d'une compétence nouvelle de délibérer en ce sens.

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes contre	0
Abstention	1
Votes pour	10

4/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

La section d'éducation motrice du collège Simone VEIL de Cauffry accueille des jeunes en situation de handicap moteur et organise en partenariat avec une classe du collège, un séjour au parc animalier et botanique de Branféré dans le Morbihan sur le thème « bouge-toi pour ta planète ».

Pour financer ce séjour un marché de Noël et une tombola seront organisés, le foyer socio-éducatif du collège et l'association des paralysés de France participeront également.

Afin de réduire le coût restant à la charge des familles, les organisateurs nous sollicitent financièrement.

Le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 euros, qui permettra de réduire le coût du séjour restant à la charge des familles.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	11

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21H10

DELION Dominique

PIRES Benjamin

GAUCHER Christine

VERITE Gaëlle

AMANAR Aziz

DORION Yves

VAN ELSUWE Ophélie

LEFEVRE Béatrice

MALLET Alain

BARBERY Jean-Claude

DENIS Danielle

BURNER Philippe

BAILLY Jean-François

HUGONET Christian

TAMPERE Catherine

BACHIR Farid

LOTH Corinne

DOISE Pierre

GAUTHIER Marie

MOULIOM Sabrina

MAUGERY Laurence

VIGNOULLE Julien

LENTE Roselyne